

## CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE ET UTILISATION DE DONNÉES INDIVIDUELLES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'INDEMNISATION INDIVIDUELLE DU PARC EOLIEN EN MER DU CALVADOS (Courseulles-sur-Mer)

### Entre

Le **Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie** siégeant 9 quai Lawton Collins, 50104  
CHERBOURG-EN-COTENTIN \_\_\_\_\_

Ci-après désigné « le Comité »

### Et

Nom de la société armatrice

Nom et prénom de l'armateur ou du représentant légal :

Navire : \_\_\_\_\_ Quartier / Immatriculation : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Ci-après désigné « l'Armateur »

Ci-après désignés ensemble « les Parties »

**Il a été convenu ce qui suit :**

### Préambule

La construction du parc éolien en mer du Calvados, dont la maîtrise d'ouvrage du parc est assurée par EDF Renouvelable, entraîne des préjudices pour les professionnels de la pêche qui seront indemnisés par ces derniers.

La méthode d'indemnisation individuelle a été défini collectivement entre le maître d'ouvrage, le Réseau d'Information et de Conseil en Economie des Pêches (RICEP) et le CRPME de Normandie. Elle se décompose en plusieurs étapes : demande d'indemnisation, présélection sur taux de fréquentation à la zone, sélection finale sur dépendance économique à la zone, calcul du montant d'indemnité, validation du montant et versement à l'Armateur.

La mise en œuvre de la méthode d'indemnisation est assurée par le CRPME de Normandie avec le soutien technique du RICEP pour le compte du maître d'ouvrage.

### Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer et d'expliquer les conditions d'**accès** et d'**utilisation des données spatiales et économiques** appartenant à l'Armateur et collectées dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'indemnisation individuelle pour la phase de construction du parc, et conformément à la réglementation en vigueur s'agissant de la Protection des données personnelles : Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général à la Protection des données (UE) 2016 / 679

### Article 2 – Caractéristiques des données

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'indemnisation individuelle, les données de fréquentation (VALPENA et/ou VMS et/ou AIS) ainsi que les chiffres d'affaire mensuels seront recueillies sur une période d'étude comprise entre 2014 et 2020.

### Article 3 - Conditions de recueil, traitement et d'utilisation des données

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'indemnisation individuelle :

- La pré-sélection aux indemnisations est calculée sur le taux de fréquentation de l'Armateur à la zone d'étude, basé sur les données VALPENA, pour une période comprise entre 2014 et 2020. Par la suite, s'il le souhaite l'Armateur peut demander à calculer de nouveau son taux de fréquentation sur la base d'autres données spatiales : VMS et/ou AIS afin de maximiser ce dernier.
- Dans le cadre du choix de données VMS et/ou AIS, le CRPME réalisera une demande groupée aux fournisseurs (CLS, Agiltech, etc.) en transmettant la présente convention comme preuve accord de l'armateur. Pour cela, il faudra retourner cette convention auprès du CRPME **avant le 15 septembre 2023**.
- Une fois sélectionné, les chiffres d'affaire mensuels de l'Armateur, sur la période de 2014 à 2020, sont utilisés afin de calculer la dépendance économique à la zone.

Les données de fréquentation (VALPENA et/ou VMS et/ou AIS) et les économiques recueillies seront enregistrées dans un fichier informatisé stocké sur le serveur du CRPMEM de Normandie. Ces données individuelles dont vous autorisez l'accès sont **confidentielles**. Leur usage est **exclusivement réservé** au CRPMEM de Normandie ainsi qu'au RICEP uniquement dans la mise en œuvre du processus d'indemnisation individuelle.

Ces données ne seront jamais diffusées à un tiers ou utilisées dans le cadre d'une autre étude sans votre **consentement écrit**.

#### Article 4 – Délai de conservation des données et durée de la convention

Les données personnelles, objet de la présente convention, sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour couvrir toute la phase des travaux du parc éolien en mer du Calvados. Elles sont conservées dans le respect des délais de prescription légaux, avec des accès limités et uniquement aux personnes habilitées, dans le cadre des procédures d'archivages en conformité avec le RGPD.

#### Article 5 – Droits sur les données personnelles

L'Armateur dispose du droit d'accès, de rectification, de suppression de ses informations et également du droit à la limitation du traitement de ses données. À tout moment, l'Armateur peut retirer son consentement au traitement de ses données en contactant par écrit le CRPMEM avec copie de sa pièce d'identité [adresse postale et adresse mail].

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits par courriel ([peoc@comite-peches-normandie.fr](mailto:peoc@comite-peches-normandie.fr)). Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, il vous est possible de contacter la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

#### Article 6 – Obligations du Comité

Le Comité s'engage à garantir la **confidentialité** des données à caractère personnel et à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel :

- S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- Prennent en compte les principes de protection des données par défaut.

Le Comité s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Le Comité s'engage à communiquer toute violation de données à caractère personnelle à la personne concernée (l'Armateur) dans les meilleurs délais lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés de la personne concernée.

J'autorise le CRPMEM de Normandie à effectuer une demande d'accès aux données de fréquentation aux organismes concernés à ma place :  VMS  AIS  Je refuse

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

#### Armateur :

Nom :

Signature :

#### Président du CRPMEM de Normandie :

Nom : Dimitri ROGOFF

Signature :